

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT
Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de juin

Date de convocation :

09/06/2021

Date d'affichage :

23/06/2021

**Nombre de conseillers
en exercice :**
26

N°2021-06-041

Objet de la délibération :

Acquisition de parts dans la
Société Publique Locale
(SPL) Territoire 25

Résultat du vote

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 7
Absents : 1

L'an deux mille vingt et un, le 16 juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire.

Secrétaires : Anne BIHR, 1^{ère} adjointe assistée de Patricia VALLY

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Jean-Luc REMOND, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

Absents excusés : Réjane SIZINE

Procurations : Edith REBILLET à Jeanine VIENNET
Laurence CORNIER à Dominique NICOLIN
Stéphane PRETRE à Jean-Luc REMOND
Laurent THIRIOT à Anne BIHR
Carlos FONTINHA à Pascal ROUTHIER
Jean-Louis MONTRICHARD à Viviane GAUDEL
Marie-France BARRAUX à Valérie BORDY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 27 avril. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, la ville de Saint-Vit souhaite procéder à l'aménagement d'un nouveau quartier « Champs Perret » en plein centre-ville.

Cette opération d'ensemblier est détaillée dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du plan local d'urbanisme en cours de révision. Cette opération intègre des logements (accession à la propriété et locatifs conventionnés), des bureaux et un hôtel.

La commune souhaite confier l'aménagement de ce secteur à Territoire 25.

Cette délégation d'aménagement n'est réalisable que par la prise de parts dans le capital de la SPL Territoire 25 détenue par Grand Besançon Métropole.

La commune de Saint-Vit souhaite acquérir 200 actions (soit 0.99 % du capital de SPL Territoire 25, détenu par GBM) pour un montant de 20 000 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **Autorise M. le Maire à proposer à Grand Besançon Métropole la cession de 200 parts du capital de Territoire 25 pour un montant de 20 000 €uros.**
- ✓ **Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

